



Stockage des matériels et matériaux

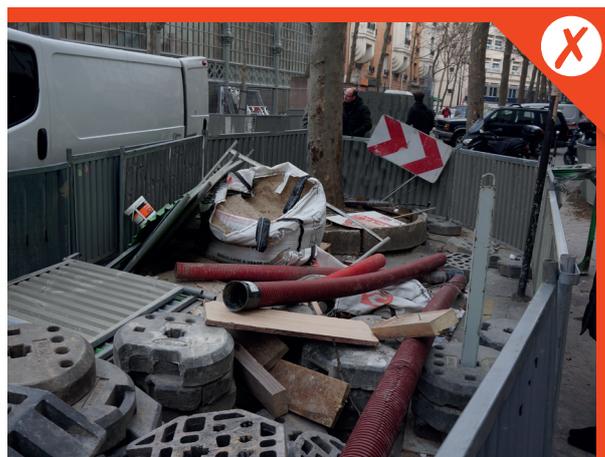
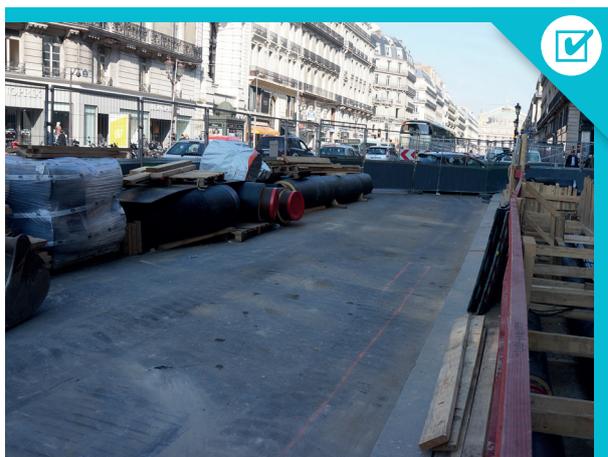
? Pourquoi ?

- Mieux faire accepter le chantier par les usagers ;
- Maintenir et protéger la circulation des piétons ;
- Sécuriser la voie publique pour les ouvriers et les usagers.

⚙️ Comment ?

Séparer les éléments du chantier de la voie publique

- Préciser la zone de stockage lors de la réunion préalable ;
- Stocker les matériaux dans l'emprise du chantier sans obstruer les tampons d'égouts, les bornes incendie et les bouches de lavage ;
- Maintenir en état de propreté la zone de stockage ;
- Séparer les matériaux dits « nobles » (pavage, dallage..) des matériaux destinés au recyclage ou rebus ;
- Séparer également les matériaux des matériels (panneaux de signalisation, etc.) dans les emprises.





- Maintenir le stockage des remblais dans les emprises du lundi au vendredi. Au-delà, la zone de stockage doit être évacuée le vendredi soir (sauf accord spécifique lors de la réunion de chantier).



BONNES PRATIQUES

- Stocker en big bag ou sur palette pour faciliter l'évacuation ;
- Ranger la zone de stockage régulièrement.

POINTS DE VIGILANCE

- Récupérer tous les jours les déchets des usagers se trouvant dans les zones de stockage de matériaux et de matériels ;
- Maintenir fermées les barrières de la zone de stockage.

Références

- 7^e chapitre du règlement de voirie ;
- Article 8 du 7^e protocole de bonne tenue des chantiers ;
- Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics parisiens.